

« #BalanceTonPL » : la Roya en bagarre avec les camions

Depuis novembre, les poids-lourds sont interdits dans la vallée. Malgré une très forte baisse, des transporteurs organisent des convois clandestins. Un hashtag a été créé pour les dénoncer

Au cœur de la nuit, des convois clandestins de poids lourds traversent la vallée de la Roya. Par groupe de deux, ils s'engagent dans le tunnel de Tende et redescendent la vallée, pourtant interdite aux plus de 19 tonnes. Des témoins affirment qu'ils utilisent parfois une voiture ouvreuse pour s'assurer que les gendarmes n'effectuent pas de contrôles. « Ce sont alors trois convois comptant chacun deux camions qui s'engagent clandestinement, souvent vers 4 h du matin », explique Jérémy, un des animateurs de « Sauvons la Roya ». Depuis une semaine, l'association a lancé le hashtag « #BalanceTonPL » pour « Balance ton poids lourd ». Les internautes sont invités à envoyer à l'association les images de camions de plus de 19 tonnes – majoritairement italiens – bravant l'interdiction qui leur est faite de circuler dans la vallée depuis le 7 novembre (lire ci-dessous).

Huit camions par jour

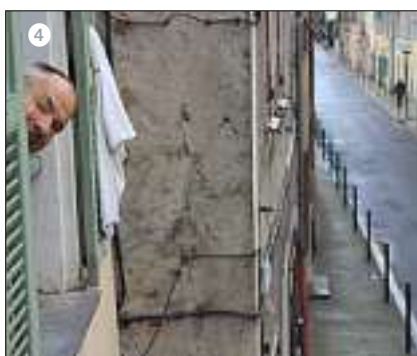
Avec la seule caméra de surveillance de l'entrée du tunnel de Tende ❶, quarante photos de camions contrevenants auraient été collectées, selon l'association. Soit huit par jour en moyenne. « Et encore, ce sont ceux que nous arrivons à observer car nous ne pouvons être tout le temps derrière », souligne Jérémy. D'autres se fauillent entre les mailles des contrôles ❷.

Dans la vallée, des habitants aux maires, tous s'accordent pourtant à dire que depuis l'arrêté de novembre, et la victoire des maires au tribunal administratif face à la préfecture, le trafic des poids lourds a baissé de près de 80 %. Mais les 20 % restants ont fait monter la colère. Elle s'exprime désormais par ce hashtag.

Giacomina, 74 ans, dont le fils tient l'épicerie *Les Arcades* à Fontan, ne veut pas entendre dire que le problème est réglé. En compagnie d'un client, Alexis, elle nous montre la route ❸.

La chaussée, devant la boutique, mesure près de quatre mètres. Pas plus. Autant dire que quand un poids lourd passe, il semble traverser la boutique. « Et cela se produit quotidiennement », assure-t-elle.

« C'est vrai que c'est mieux que ça n'a été. Mais ça déboule quand même la nuit et le matin à partir de 6 h. Le tunnel est fermé parfois jusqu'à cette heure-là, alors quand le tunnel rouvre, je peux vous dire que ça défile. J'en vois passer encore une dizaine par jour. » Un autre client pousse la porte



de l'épicerie, Serge Zwahlen, 63 ans, électricien à la retraite ❹. Ses fenêtres donnent directement sur la RD6204. « La nuit, mes murs tremblent quand ils passent devant chez moi. Il y a eu du mieux grâce à l'arrêté. Mais ça circule encore. C'est dangereux et polluant. » Philippe Oudot, maire de Fontan, qui a mené la bataille, estime lui aussi que 20 % de camions ne respectent pas l'interdiction. « Mais nos arrêtés ont permis de faire baisser les chiffres. Une bonne chose pour la vallée. »

Soixante-quatorze PV depuis novembre

La gendarmerie a dressé 74 PV à 135 euros depuis le mois de novembre, selon une source préfectorale. À Tende, le maire Jean-Pierre Vassalo ❺ paye parfois de sa personne et se met au bord de la route pour faire stopper les chauffeurs contrevenants. « Je leur indique que c'est interdit de passer. Puis je prévient la gendarmerie de Breil, qui se trouve plus bas, les intercepte, verbalise, et les oblige à faire demi-tour. » Jean-Pierre Vassalo a connaissance des convois nocturnes clandestins. « La fréquentation des poids lourds a baissé, c'est une réalité », estime Jérémy, de « Sauvons la Roya ». « Mais vu les moyens qu'ont les autorités pour faire respecter le cadre légal sur d'autres sujets [N.D.L.R. : sous-entendu la question des migrants], on aimerait que tout le monde soit logé à la même enseigne. La préfecture a répondu à une autre association, *Roya Expansion Nature* que, sur les barrages, les fonctionnaires étaient missionnés sur d'autres activités. Ils ne peuvent donc faire deux choses en même temps ? Un 19 tonnes, ce n'est pas invisible... Ils sont interdits, donc il faut verbaliser et leur faire faire demi-tour. »

GRÉGORY LECLERC
gclerc@nicematin.fr

Un arrêté en vigueur depuis novembre

Le 1^{er} septembre 2017, cinq maires de la vallée de la Roya (Breil-sur-Roya, Fontan, Saorge, La Brigue et Tende) décident par arrêté municipal d'interdire le passage des camions de fort tonnage sur leurs communes. Objectif : barrer la route aux TIR (transit international routier) en provenance d'Italie. Fissures, bruit, pollution, danger : les motivations étaient nom-

breuses. Fin septembre, la sous-préfète Nice Montagne, Gwenaëlle Chapuis, indique qu'elle juge cette mesure « illégale », mais « peut-être légitime ». La préfecture attaque l'arrêté. Au tribunal administratif, le syndicat français des transporteurs routiers se place du côté des maires. Il évoque un « véritable danger ». **Le 7 novembre 2017**, le tribunal adminis-

tratif de Nice déboute le préfet. Arrêté validé. **Le 6 décembre 2017**, le conseil départemental signe un arrêté interdisant aux camions de plus de 19 tonnes de circuler sur la totalité de l'axe. Les transporteurs italiens, eux, sont vent debout contre la mesure. C'est par souci d'économies, pour ne pas avoir à payer l'autoroute, qu'ils privilégient cette voie.